



**UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI**  
**PRESIDENCE**  
**TETOUAN**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°10/2019**  
**Etudes Techniques et suivi des travaux d'extension du siège présidence de  
l'université Abdelmalek Essaâdi à Tétouan – Lot unique-**

**Le Mardi 15 Octobre 2019 à partir de 10h000** il sera procédé, dans les bureaux de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'**appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 10/2019** conformément au règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi (**29 Juin 2015**) relatif **Etudes Techniques et suivi des travaux d'extension du siège présidence de l'université Abdelmalek Essaâdi à Tétouan – Lot unique-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux du Service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan, et il peut être téléchargé du portail de l'université [www.uae.ma](http://www.uae.ma) ou de celui des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**Le budget prévisionnel est comme suit :**

Composante du projet	Estimation du MO du projet	Estimation du MO pour les Etudes Techniques afférentes
Etudes Techniques et suivi des travaux d'extension du siège présidence de l'université Abdelmalek Essaâdi à Tétouan – Lot unique-	<b>6 250 000,00 DH HTVA</b>	<b>93 750,00 DH HTVA</b>

**Le cautionnement provisoire est fixé à Deux Mille Huit cent Dirhams (2 800 DH )**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les plis des concurrents sont :

- soit déposés contre récépissé dans les bureaux du service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à : Avenue Palestine BP 2117 - Tétouan ;
- soit remis, séance Tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 et 9 du règlement de la consultation

  
Le Président de l'Université  
  
Pr. Mohammed ERRAMI

